



Le 5ème Plan
Stratégique de
l'OIE **appliqué**
à l'Afrique

Oie

Introduction

LA COMMISSION REGIONALE DE L'OIE POUR L'Afrique et la Représentation Régionale pour l'Afrique (RRAF) furent créées respectivement en 1974 et 2000 afin de promouvoir les activités de l'OIE sur le continent africain (ce dernier représente 30 p.100 des membres de l'*Organisation Mondiale de la Santé Animale*) Depuis lors les *Représentations Sous-régionales* (RSR) à Gaborone (en 2006), Tunis (2009) et enfin Nairobi en 2010 sont venues compléter le dispositif en étant le plus souvent les fers de lance des *Centres Régionaux de Santé Animale* (CRSA) aux côtés de la FAO et de l'UA-BIRA. L'approbation du 5^{ème} Plan Stratégique de l'OIE confère des nouvelles responsabilités à la Commission Régionale de l'OIE, ainsi qu'à la Représentation Régionale vis-à-vis de ses 52 Pays Membres africains. La RRAF et les RSR bénéficient pour fonctionner du soutien financier du Siège, des Etats Hôtes ainsi que des contributions extérieures à travers le *Fonds Mondial pour la Santé et le Bien-être Animal*.



P. Bastiaensen

SOMMAIRE

- INTRODUCTION
- LA SITUATION DE L'ELEVAGE EN AFRIQUE
- DEFIS MAJEURS AFFECTANT LA SANTE ANIMALE DANS LE MONDE
- LA REPONSE DE L'OIE A CES NOUVEAUX DEFIS
- L'AFRIQUE ET LE CINQUIEME PLAN STRATEGIQUE DE L'OIE
- LE CINQUIEME PLAN STRATEGIQUE DE L'OIE ET LES PILIERS DU PDAA
- CONCLUSIONS



LA SITUATION DE L'ELEVAGE EN AFRIQUE

Pendant de très nombreuses années, le secteur de l'élevage a contribué significativement au développement humain et compte pour plus de 30 p.100 du produit intérieur brut agricole et procure du travail à des millions de personnes sur le continent africain. De plus, c'est une activité essentielle pour fournir les moyens d'existence aux ménages pauvres parmi lesquels les pasteurs et agro-pasteurs restent les populations les plus vulnérables du continent. L'élevage contribue de façon très diverse à l'amélioration des ressources de ces populations exposées. C'est le plus souvent la source la plus importante de revenus monétaires et représente souvent les seuls biens de la famille. Dans les systèmes de production mixtes, l'élevage fournit la force de traction ainsi que le fumier qui vont permettre d'augmenter la production des cultures vivrières ou de rentes. La liste des bénéfices que l'élevage apporte au monde rural est longue parmi lesquels il faut noter le rôle social ainsi que celui lié à l'indépendance financière des femmes. L'élevage joue un rôle primordial en termes de sécurité alimentaire comme première source de protéines de qualité. Posséder un troupeau permet une meilleure alimentation de la famille et réduit de ce fait les dépenses courantes du ménage pour l'alimentation. Il génère par ailleurs des revenus monétaires. L'élévation du niveau de vie des citoyens toujours plus nombreux, augmente la demande en produits animaux, cette tendance est plus forte en Afrique que sur les autres régions du monde.

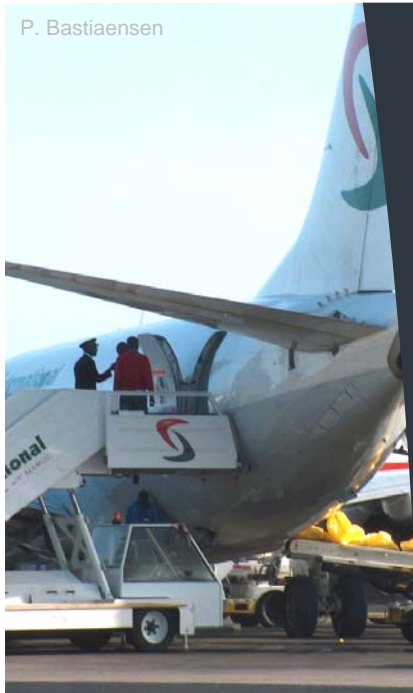


Wikipedia

Défis majeurs affectant la santé animale dans le monde

GLOBALISATION

L'augmentation actuelle sans précédent des mouvements des biens et des personnes sur la planète favorise la colonisation de celle-ci par les pathogènes. Dans ce contexte, les pathogènes voyagent autour du monde plus vite que le temps moyen d'incubation de la plupart des épizooties. Les changements climatiques associés aux modifications de l'activité humaine permettent la colonisation de nouveaux territoires par les vecteurs et les pathogènes (p.e. la *fièvre catarrhale ovine* (FCO) en Europe était considérée comme une maladie exotique jusqu'en 1998)



EMERGENCE DE PATHOGENES ZONOTIQUES CHEZ L'ANIMAL

Il est admis que 60 p.100 des agents pathogènes humains sont zoonotiques et que 75 p.100 des maladies émergentes sont des zoonoses. Enfin 80 p.100 des pathogènes zoonotiques sont considérés comme des agents ayant un potentiel bio-terroriste.

PAUVRETE, PRIX ALIMENTAIRES, SECURITE ALIMENTAIRE

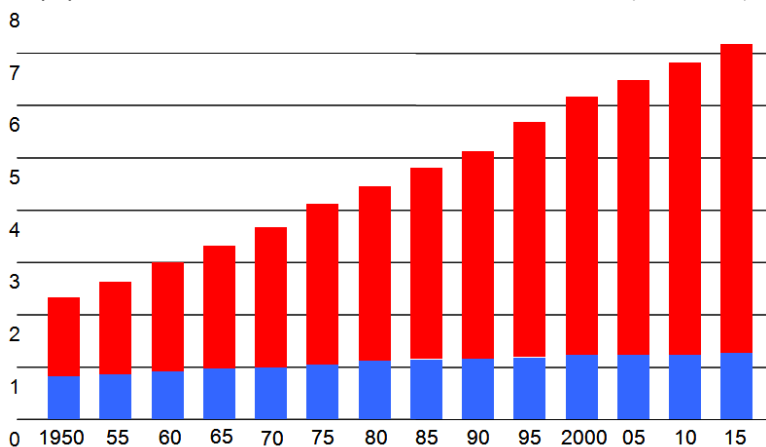
La crise financière et économique de 2008/2009 a été précédée par des élévations spectaculaires du niveau des prix des denrées agricoles et des aliments menaçant la sécurité alimentaire dans de nombreux pays, principalement en développement. Ceci laissait subsister un nombre important ou même accru de personnes pauvres et par conséquent sous-alimentées, y compris dans les villes.

EVOLUTION DE LA DEMANDE EN PRODUITS ANIMAUX

En plus des défis actuels en matière de sécurité alimentaire, plusieurs projections à horizon 2050 indiquent que la demande en protéines animales augmentera de plus de 50 p.100 dans les pays en voie de développement. La demande sera la plus forte pour le lait et les œufs. Cette forte augmentation de la demande s'explique par l'accession probable de plus d'un milliard de personne à un statut de classe moyenne impliquant l'augmentation du nombre de repas par jour plus riches en protéines animales.

La population mondiale : 1950 – 2015

Total (en milliards)



Source : US Bureau of the Census ■ pays développés ■ pays en voie de développement

Oie

MANDAT GLOBAL DE L'OIE

Le mandat global de l'Organisation consiste à améliorer la santé animale, la santé publique vétérinaire et le bien-être des animaux dans l'ensemble du monde. Cela comprend la prévention de la propagation des maladies animales, la prévention et la lutte contre les maladies animales transmissibles à l'homme (zoonoses), la réduction des risques provenant des maladies infectieuses à l'interface entre les écosystèmes animaux et l'homme, l'amélioration des mesures de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, et l'amélioration du bien-être des animaux. Dans le cadre de ce mandat global, relèvent de la compétence de l'Organisation les missions spécifiques suivantes :

- Transparence
- Services vétérinaires
- Information scientifique
- Solidarité internationale
- Sécurité sanitaire du commerce
- Sécurité sanitaire alimentaire en phase de production et le bien-être animal.



L'UNION EUROPEENNE

demeure un partenaire stratégique de l'OIE en ce qui concerne les activités menées en Afrique en finançant, entre autres, les missions du processus PVS et les formations des délégués et points focaux de l'OIE en Afrique.

CHECK POINT

ABREVIATIONS

- ARIS Animal Resource Information System (BIRA)
CUA Commission de l'Union Africaine
PDDAA Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (CUA)
ECTAD Emergency Centre for Transboundary Animal Diseases (FAO)
EPT Menaces Pandémique Emergentes UE Union Européenne
FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ONU)
IAHP Influenza Aviaire Hautement Pathogène
BIRA Bureau Interafricain des Ressources Animales
IMCAPI Inter-Ministerial Conference on Animal and Pandemic Influenza
INAP Integrated National Action Plan
NEPAD Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONU Organisation des Nations Unies
OIE Organisation Mondiale de la Santé Animale
PCP Processus de Contrôle Progressif (de la fièvre aphteuse)
PVS Performance des Services Vétérinaires (OIE)
CRSA Centre Régional de Santé Animale
CER Communauté Economique Régionale
RRAF Représentation Régionale pour l'Afrique (OIE)
RSR Représentation Sous-régionale (OIE)
UNICEF United Nations Children's Fund (ONU)
UNSC UN System Influenza Coordinator (ONU)
WAHIS World Animal Health Information System (OIE)



Sihle Mduli

Les réponses de l'OIE à ces nouveaux défis

UN BIEN PUBLIC INTERNATIONAL EST UN BIEN

Un bien public international est un bien commun à tous les pays, à tous les peuples et à toutes les générations, contrairement à un bien agricole ou marchand (individuel ou national). Le bénéfice du contrôle et de l'éradication des maladies (animales) infectieuses profite bien à tout le monde, partout au monde et à toutes les générations. Les pays sont très interdépendants face à la menace épizootique et la défaillance d'un seul pays à prévenir, maîtriser ou éradiquer une maladie animal hautement contagieuse peut affecter l'ensemble de la planète, l'homme et l'animal, aujourd'hui et demain.

LE CONCEPT 'UNE SEULE SANTE' A ETE LANCE

à la suite de la crise de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) lorsque les médecins et vétérinaires ont dû travailler ensemble pour apporter une réponse globale à travers un plan d'urgence permettant de juguler cette zoonose souvent mortelle. Une note stratégique '*un seul monde, une seule santé*' avait été rédigée par l'OIE, l'OMS, la FAO, l'UNSC, UNICEF et la Banque Mondiale a permis de faire adopter le concept par les différentes instances mondiales sur le sujet (les conférences IMCAPI consécutives de Sharm el Sheikh, Egypte et Hanoi, Vietnam). En Afrique, l'OIE s'est associé dès le début de la crise de l'IAHP à l'UA-BIRA dans plusieurs opérations dont les *plans d'action nationaux intégrés* (INAP). Grâce à ce programme, la FAO, l'OIE, l'OMS et l'UA-BIRA ont pu faire le diagnostic et analyser le statut des pays africains et leur degré de préparation par rapport à l'influenza aviaire. L'UE était le bailleur de fonds principal de cette opération à travers le fonds fiduciaire multi-donneurs de la plateforme ALive, accueilli à la Banque Mondiale (maintenant à l'UA-BIRA).

A la suite du programme INAP, l'UA-BIRA a développé avec l'UE l'initiative IRCM (*mécanisme de coordination régionale intégré*) pour la prévention et le contrôle des *maladies animales transfrontalières* (TADs) et des zoonoses (en partenariat avec l'OIE, la FAO, l'OMS/AFRO et les *Communautés Economique Régionales*, reconnues par la CUA). Dans ce cadre-là, l'OIE a conduit des analyses régionales de la situation des différents services vétérinaires nationaux de chaque *Communauté Economique Régionale* sur la base des rapports PVS disponibles pour les bailleurs et les partenaires.

Depuis 2010, l'OIE participe à un programme mondial de renforcement des capacités, financé par USAID, visant les *menaces pandémiques émergentes* (EPT) dans des lieux de prédilection géographiques comme la région élargie du bassin du fleuve Congo en Afrique centrale. Ce programme représente une application tangible des principes '*une seule santé*' et l'OIE coopère étroitement avec les agences spécialisées et secteurs de santé publique aux niveaux national, régional et international (OMS et FAO) dans le domaine des laboratoires diagnostiques (de référence) afin de d'améliorer le diagnostic ponctuel et fiable de maladies animales (IDENTIFY).

LE RÔLE DES COMMISSIONS RÉGIONALES DANS LE PLAN STRATÉGIQUE

“...Les Commissions régionales jouent un rôle important. Leur tâche principale est d'aider les Membres à participer pleinement et activement aux activités de l'OIE, et à bénéficier des avantages d'une telle participation. La seconde tâche principale consiste à aider à adapter les recommandations, stratégies, programmes et activités de l'OIE aux conditions spécifiques et aux besoins des diverses régions et, si nécessaire, des sous-régions. Les Commissions régionales assurent la coordination et la continuité dans ces tâches au niveau régional : elles fournissent également une orientation générale sur les politiques suivies par l'OIE en matière de santé et de bien-être animal et santé publique vétérinaire au niveau régional. Les recommandations des Commissions Régionales sont soumises à l'Assemblée pour approbation. Elles font alors l'objet d'une mise en œuvre par le Directeur général, fréquemment par le biais d'une ou plusieurs Représentations régionales.

(...)

La collaboration régulière entre les Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE et les Commissions régionales respectives de l'OIE se poursuivra et se renforcera au cours de la période du Cinquième Plan Stratégique...” (extrait du Plan Stratégique)



LIENS

www.rr-africa.oie.int

www.oie.int

... Les services vétérinaires dans leurs composantes publiques et privées se retrouvent en première ligne par rapport à ces problématiques....

Il est important de considérer que l'insécurité alimentaire peut aussi être une conséquence de santé animale. Les pertes d'animaux et de produits animaux au niveau mondial provoquées par les pathologies animales atteignent 20 p.100 et sont considérées comme supérieures à ce pourcentage en Afrique.

Comme rappelé précédemment, il paraît difficile d'échapper à l'intensification de la production animale mondiale pour répondre à l'augmentation très forte de la demande en animaux et produits d'origine animale. L'approche 'une seule santé' prend en compte la réalisation d'études d'effets environnementaux sur ces dossiers d'intensification. Par exemple la production laitière industrielle comparée à la production de viande traditionnelle devra intégrer des changements radicaux dans les techniques de production pour arriver à des pratiques respectueuses de l'environnement

Dans les systèmes de production primaires, les ressources pastorales comparées aux systèmes basés sur les céréales devront prendre en compte les paramètres de fertilisation des pâturages naturels et la séquestration du carbone par ces derniers.

Les services vétérinaires dans leurs composantes publiques et privées se retrouvent en première ligne par rapport à ces problématiques quel que soit le pays considéré.



Kathleen Ellis

LE CINQUIEME PLAN STRATEGIQUE DE L'OIE : DOMAINES TRANSVERSAUX

- SECURITÉ ALIMENTAIRE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET SANTÉ ANIMALE ET PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE
- "UNE SEULE SANTÉ" ET AUTRES THÈMES DE COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS PARTENAIRES
- CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX
- COMMUNICATION DES INFORMATIONS DE L'OIE



Calindragan

TELECHARGEZ LE CINQUIEME PLAN STRATEGIQUE DE L'OIE ICI

www.rr-africa.oie.int/docspdf/fr/2010/5eme_plan_strategique.pdf

Les réponses de l'OIE à

LA BONNE GOUVERNANCE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES devient un impératif dès que les services vétérinaires sont qualifiés comme bien public international, c-à-d. l'obligation qui leur est faite d'avoir une qualité de gouvernance en accord avec les normes internationales en particulier en termes d'indépendance et de responsabilité (se référer aux chapitres 3.1. et 3.2. du Code Terrestre). La législation vétérinaire est un pré-requis à la garantie d'une bonne gouvernance et à la fixation d'un cadre juridique propre à permettre l'exécution des principales actions des Services vétérinaires. Les ressources humaines et financières doivent être suffisantes pour leur permettre de fournir :

- Un système de surveillance, de détection précoce, et de rapportage des événements épidémiologiques efficace et transparent.
- Une réaction rapide et efficace à tous foyers épizootiques, de façon à contrôler la maladie et arrêter sa propagation
- Toutes les mesures sanitaires afin d'éviter la contamination de l'environnement par les agents pathogènes
- L'indemnisation de l'éleveur dans le cas d'abattage sanitaire.
- La vaccination quand elle s'avère possible pour contrôler ou éviter les épizooties majeures.

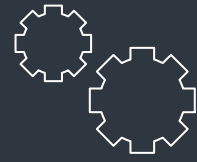
Les récents événements épizootiques ont malheureusement démontré que la dérégulation des services vétérinaires peut provoquer des catastrophes biologiques et économiques. Ainsi...

...il est impératif que les services vétérinaires restent sous l'autorité des Etats.

GESTION REGIONALE ET INTERNATIONALE DE L'INFORMATION. La mise à jour du système d'information pour les ressources animales, ARIS (développé par UA-BIRA) sera mis à disposition des CER et des Etats Membres de l'UA qui en feront la demande. L'inter-connectivité entre ARIS et le système mondial d'informations zoo-sanitaires de l'OIE (WAHIS) et d'autres systèmes d'informations va être mise en place. La sécurisation des échanges demande des adaptations et des développements spécifiques à chacun des systèmes. Dans l'esprit de la recommandation n° 83 de la Réunion des Ministres de l'UA, chargés des ressources animales, tenue à Entebbe (Ouganda) en 2010, la valeur ajoutée d'ARIS dans la plupart des pays africains, grâce à son interconnexion avec WAHIS sera de faciliter le recueil et les échanges des données pertinentes en matière de santé animale, d'apparition de foyers et de performances des réseaux de surveillance épidémiologique. De tels échanges de données, devront répondre aux obligations de transparence de l'OIE et faciliter le partage de l'information en santé animale sur le réseau OIE. Les termes de références, ainsi que le plan d'action incluant les caractéristiques du système devront être préparées et agréées conjointement par l'UA-BIRA et l'OIE. La participation des experts de l'OIE en la matière est prévue.

ces nouveaux défis

L'Afrique et le 5^{ème} Plan Stratégique OIE



LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DE L'OIE POUR 2011-2015

Les grands défis de l'Afrique (croissance démographique, urbanisation rapide, changement climatique et mondialisation) sont pris totalement en compte dans le 5^{ème} Plan Stratégique de l'OIE (2011-2015). L'amélioration de la santé animale a notamment des conséquences positives nettes pour la santé humaine (y compris par le biais du contrôle des maladies zoonotiques, de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire des aliments) mais présente également des avantages indiscutables en matière de développement économique, de lutte contre la pauvreté et de production alimentaire, en particulier dans les populations rurales. La coopération et la coordination internationale de mesures fondées sur l'analyse scientifique des risques zoo-sanitaires et du bien-être animal restent les principaux moyens employés pour atteindre ces objectifs. Les outils de collecte et de contrôle des informations zoo-sanitaires jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la situation de la santé animale et humaine. La recommandation de la Conférence des Ministres de l'UA, chargés des ressources animales, relative à l'inter-connectivité de la banque de données mondiale (WAHIS) avec la banque de données africaine (ARIS II) est parfaitement cohérente avec ces points du 5^{ème} Plan Stratégique.

De nouveaux éléments importants ont été incorporés dans ce 5^{ème} Plan Stratégique. Il faut ici mentionner en tout premier lieu la contribution de la santé animale et de la santé publique vétérinaire à la sécurité alimentaire. L'OIE se concentrera donc sur les mesures qui renforcent la sécurité alimentaire par le biais de la diminution des maladies chez les animaux qui sont sources de produits alimentaires et chez les abeilles, pollinisateurs habituels des cultures alimentaires, et les animaux aquatiques. Les mesures pour renforcer la sécurité alimentaire seront une priorité permanente pour ce Plan Stratégique.

Les membres de l'OIE ont approuvé au cours des dernières assemblées mondiales des délégués, les différents outils du processus PVS de l'OIE nécessaires à améliorer la gouvernance vétérinaire (évaluation des performances des services vétérinaires nationaux, analyses des écarts aux normes OIE, en accompagnant la modernisation des législations vétérinaires, en renforçant la capacités des laboratoires vétérinaires africains grâce au programme de jumelage, l'amélioration de la gouvernance vétérinaire avec l'ensemble des outils).

L'autre élément nouveau majeur est l'application du concept '*Une seule santé*' pour la réduction des risques de maladies infectieuses à l'interface entre les écosystèmes animaux-et les écosystèmes humains. Il conviendra à cet effet de prendre en considération divers travaux réalisés dans certains domaines non traditionnels, et de tenir également compte des implications des maladies infectieuses sur la faune, les animaux dont l'homme utilise la force de travail, les animaux de compétition et les animaux de compagnie, en plus des animaux qui sont à l'origine de produits alimentaires.

Une autre considération de première importance est la relation entre la production animale et l'environnement, y compris la contribution du changement climatique et des modifications de l'environnement à l'apparition et à la propagation géographique des maladies, des vecteurs de maladies et des espèces envahissantes, ainsi que la contribution des pratiques de production animale aux changements climatiques et environnementaux. Ceci accroîtra le nombre des défis auxquels l'OIE devra faire face, mais donnera également à l'Organisation de meilleures chances de s'établir comme point de référence principal pour l'évaluation des modifications induites par le climat et l'environnement dans la distribution géographique des maladies animales (y compris les zoonoses) ou les modifications des systèmes d'élevage et de production. Les normes et les recommandations de l'OIE seront en première ligne de la prévention et de la lutte contre une telle propagation des maladies et des défis qui y sont liés. Les actions de l'OIE en tant qu'organisation normative s'inscrivent dans une approche de renforcement institutionnel et favorisent les structures existantes tant au niveau national que régional.

- Assurer la communication en temps utile d'une information précise sur les maladies animales, y compris les zoonoses, en faisant le meilleur usage de la modélisation des données scientifiques, des technologies modernes de l'information et des systèmes officiels de détection de l'information.
- Élaborer des normes et lignes directrices à base scientifique pour la communauté internationale dans tous les domaines concernant la santé animale et la santé publique vétérinaire, le bien-être animal, le diagnostic et le contrôle des maladies, l'évaluation et la reconnaissance du statut des Membres au regard de leur situation sanitaire, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale au stade de la production ainsi que celle du commerce international des animaux et des produits d'origine animale, et inciter à l'application de ces normes et lignes directrices.
- Fournir des recommandations scientifiques quant aux mesures de prévention, de lutte et d'éradication des maladies animales, y compris les zoonoses, en prenant en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces mesures.
- Garantir l'excellence et la pertinence scientifique des informations et de l'expertise mises à disposition des Services vétérinaires nationaux et des autres parties intéressées dans tous les domaines couverts par le mandat de l'Organisation.
- Renforcer la capacité des Services vétérinaires des Membres pour améliorer la santé animale et la santé publique vétérinaire et le bien-être des animaux, tout en développant leur aptitude à participer à l'élaboration des normes et lignes directrices internationales sur ces questions ; et renforcer leur aptitude à appliquer ces normes et lignes directrices.
- Renforcer l'engagement de l'OIE dans l'élaboration des politiques et dans la gouvernance dans le domaine de la santé animale, de la santé publique vétérinaire et du bien-être des animaux, par le biais du renforcement des capacités, de l'enseignement, de la recherche appliquée, de l'évaluation du rapport coût/bénéfice des politiques, de l'efficacité de la communication et de la médiation dans les conflits potentiels.

Plan stratégique de l'OIE et les piliers du P D D A A

LE 5^{EME} PLAN STRATEGIQUE DE L'OIE APPLIQUE à l'Afrique est cohérent avec les 4 piliers du P D D A A.

Pilier 1 L'objectif du pilier 1 est d'étendre les superficies exploitées en gestion durable des terres et bénéficiant de systèmes fiables de maîtrise des eaux.

Initialement consacré uniquement à l'agriculture, le document initial a évolué pour prendre en compte la gestion durable des espaces pastoraux sahéliens et soudano-sahéliens aussi bien en termes d'intégration agriculture - élevage, que de bilan carbone, que de gestion des points d'eau et des risques zoonosanitaires liés aux déplacements saisonniers des troupeaux. Le nouveau document souligne la contribution essentielle de la production animale à la sécurité alimentaire, dans ces écosystèmes.

Le plan stratégique de l'OIE intègre très clairement cette relation animal-système de production-environnement. La gestion durable de ces espaces pastoraux passe par une bonne connaissance de la situation épidémiologique, ce qui suppose des services vétérinaires présents bien gérés et efficaces capables de réagir rapidement en cas d'épizootie. La bonne gouvernance des services nationaux vétérinaires appuyée sur les outils développés sous le processus OIE est au cœur du plan stratégique de l'OIE. Les outils de rapportage WAHIS - WAHID permettent de connaître en temps réel dans le temps et dans l'espace l'évolution des maladies de la liste OIE. Enfin le plan stratégique de l'OIE soutient les initiatives comme le GF-TADs pour le contrôle de maladies contagieuses transfrontalières.

Pilier 2 L'objectif du pilier 2 est d'améliorer l'accès aux marchés en renforçant les infrastructures rurales et les autres interventions liées au commerce. Les objectifs du pilier 2 sont :

1. D'accélérer la croissance dans le secteur agricole en améliorant les capacités des entrepreneurs privés (y compris les producteurs commerciaux et les petits agriculteurs) pour répondre aux exigences toujours plus complexes des marchés en matière de qualité et de logistique, en privilégiant les denrées agricoles susceptibles d'augmenter les revenus ruraux (agricoles et non agricoles).
2. De créer le cadre réglementaire et politique nécessaire pour faciliter l'émergence d'espaces économiques régionaux susceptibles de stimuler l'expansion du commerce régional et les investissements entre les pays.

Le rôle unique de l'OIE à travers son mandat normatif confié par l'OMC, le recours à un processus d'élaboration des normes sanitaires pour les animaux et les produits animaux basé sur de la science et leur adoption par principe démocratique de ses Membres est un outil précieux de renforcement des capacités de commerce du pays qui applique les normes de l'OIE. La démarche d'évaluation de la *performance des services vétérinaires* (PVS), l'analyse des écarts PVS par rapport aux normes de qualité des Services Vétérinaires, la modernisation des législations vétérinaires ainsi que les missions de suivi et d'assistance aux Pays Membres de l'OIE supportée par des partenaires au développement (UE, Banque Mondiale) répond complètement aux deux objectifs du pilier 2 du PDDAA.



Vincent Brioudes

LES TRAVAUX DU PDDAA SE FONDENT SUR QUATRE PILIERS QUI S'INTERESSENT CHACUN A DES ENJEUX CRUCIAUX:

Pilier 1: Gestion des terres et des eaux

Pilier 2: Accès aux marchés

Pilier 3: Approvisionnement alimentaire

Pilier 4: Recherche agricole



Nicolas Denormandie

Pilier 3 vise à augmenter l'approvisionnement alimentaire et réduire la faim dans l'ensemble de la région en élevant la productivité des petits exploitants et en améliorant les dispositions prises en cas d'urgences alimentaires. Ce pilier est particulièrement axé sur les populations souffrant d'insécurité alimentaire chronique et celles qui sont vulnérables aux diverses crises et urgences ou qui sont touchées par ces situations afin de garantir que le programme du PDDAA s'occupe simultanément de la croissance agricole et des *objectifs du millénaire pour le développement* qui permettront de remédier à la pauvreté et à la faim. Cet objectif rassemble les principaux éléments de la vision du PDDAA pour garantir que la croissance de la productivité agricole, la bonne intégration des marchés et l'augmentation du pouvoir d'achat des groupes vulnérables œuvrent ensemble à éradiquer la faim, la malnutrition et la pauvreté. Ses objectifs sont:

- D'améliorer la production et la commercialisation pour les marchés intérieurs
- De faciliter le commerce régional des aliments de base, et
- De renforcer la productivité et les actifs des ménages.

L'objectif principal de l'OIE d'améliorer la santé animale dans le monde est en parfaite harmonie avec le pilier 3 en effet il est démontré que les systèmes nationaux de santé animale en conformité avec les normes de qualité de l'OIE contribuent à réduire les risques de transmission des maladies et en particulier les zoonoses mais aussi vont renforcer significativement la sécurité alimentaire des ménages qui les possèdent et les exploitent. Une meilleure prise en compte des éleveurs et de l'importance sociale, économique et environnementale de l'élevage, en particulier dans les zones difficiles et reculées, telle que promue par l'OIE, est une excellente réponse aux contraintes politiques plus générales que connaissent certaines de ces régions arides et semi-arides de l'Afrique, telles que les zones sahélo-sahariennes.

Pilier 4 vise à améliorer la recherche et les systèmes agricoles afin de diffuser de nouvelles technologies appropriées.

Le réseau mondial et régional de Laboratoires de Référence, de Centres Collaborateurs et d'experts désignés de l'OIE et une documentation régulièrement mise à jour représentent un outil majeur pour la recherche vétérinaire du continent et les chercheurs en santé et production animale. Un renforcement des liens entre les services scientifiques et techniques de l'OIE et le pilier 4 du PDDAA permettrait au continent de bénéficier des avancées en production et médecine vétérinaire des autres continents à travers le réseau OIE.

Le programme de jumelages entre Laboratoires de l'OIE contribue à l'appui à la communauté scientifique vétérinaire pour mieux participer à la préparation des normes internationales.

Enfin il convient de rappeler que l'OIE se préoccupe également de moderniser et d'adapter les cursus universitaires aux exigences de la mondialisation et des nouvelles responsabilités échues à la profession vétérinaire du fait de la reconnaissance des services vétérinaires comme bien public (international).



Jon Daamen

P D D A A

Développé par l'Afrique et dirigée par l'Afrique, le *Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique* (PDDAA) ou *Comprehensive Africa Agriculture Development Programme* (CAADP) représente la vision ambitieuse et globale de la réforme de l'agriculture nécessaire pour combattre la pauvreté et la faim en Afrique. Le PDDAA est le programme pour l'agriculture du *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD) qui est lui-même un programme de l'*Union Africaine* (UA). Créé en 2003 par l'Assemblée de l'Union africaine, le PDDAA porte principalement sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et sur l'augmentation des revenus dans les économies africaines basées essentiellement sur l'agriculture. Il vise pour ce faire à relever la productivité agricole d'au moins 6 p.100 par an et à augmenter l'investissement public dans l'agriculture pour qu'il atteigne annuellement 10 p.100 des budgets nationaux. D'ici 2015, les dirigeants africains espèrent voir:

- Des marchés agricoles dynamiques dans les pays africains et entre les régions africaines ;
- Des agriculteurs qui participent à l'économie de marché et qui disposent d'un bon accès aux marchés afin que l'Afrique, en capitalisant sur ses avantages comparatifs et compétitifs, devienne un exportateur net de produits agricoles ;
- Une répartition plus équitable des richesses pour les populations rurales – soit une augmentation des revenus réels et de la richesse relative. Les populations rurales bénéficieront d'un accès plus équitable aux terres et ressources physiques et financières et aux connaissances, informations et technologies permettant un développement durable ;
- L'Afrique devenir un acteur stratégique de la science et de la technologie agricole, capable de répondre aux demandes et besoins croissants de l'agriculture africaine ; et
- Une production agricole respectueuse de l'environnement et une culture de la gestion durable des ressources naturelles qui découle d'une amélioration des connaissances, d'une augmentation des informations et de la mise en pratique des technologies.

LIENS

<http://www.nepad-caadp.net/>

“... Le Cinquième Plan Stratégique continuera de souligner la dimension régionale des travaux de l'OIE à la fois par le biais des Commissions Régionales et par celui des Représentations régionales et sous-régionales. Ceci inclura :

- Un accroissement des ressources pour les activités régionales dans le budget régulier de l'OIE sur la base de contributions volontaires ;
- Une prise en considération des mécanismes permettant d'engager plus fortement les Régions à des actions concrètes et à l'élaboration de politiques se situant dans le cadre du Plan Stratégique et du Programme de travail annuel ;
- La promotion des mécanismes appropriés pour harmoniser les activités des Représentants régionaux ;
- Une amélioration des dispositions permettant d'accroître le nombre de réunions entre les membres élus des Bureaux des Commissions régionales en présence du Représentant régional respectif, afin d'organiser les activités, en tenant également compte des propositions émanant des sous-régions....” (extrait du Plan Stratégique)

REPRESENTATIONS DE L'OIE EN AFRIQUE

BAMAHO, MALI : Représentation
Régionale pour l'Afrique
rr.africa@oie.int

GABORONE, BOTSWANA : Représentation
Sous-régionale pour l'Afrique Australe (SADC)
srr.southern-africa@oie.int

TUNIS, TUNISIE : Représentation
Sous-régionale pour l'Afrique du Nord
rsr.afriquedunord@oie.int

NAIROBI, KENYA : Représentation
Sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne
srr.eastern-africa@oie.int

AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU 5EME PLAN STRATEGIQUE DE L'OIE au niveau mondial, de nombreuses actions devront être poursuivies, consolidées, voire lancées, en Afrique, pour le bénéfice des éleveurs africains, des économies africaines et du bien public mondial. Celles-ci incluent, mais ne sont pas limitées au :

1. Renforcement des capacités et du savoir-faire techniques, la législation et la bonne gouvernance des services vétérinaires nationaux (a) en utilisant la procédure PVS de l'OIE, en collaboration, si nécessaire, avec les partenaires internationaux tels que la FAO, les institutions régionales et les partenaires internationaux de la coopération au développement; et (b) par l'exécution de programmes efficaces et intensifs de formation des délégués et des points focaux, ainsi que les programmes de jumelage de l'OIE visant les établissements d'enseignement vétérinaire (EEV), les organismes statutaires vétérinaires (OSV), les laboratoires diagnostiques et les centres d'excellence, menant à plus de laboratoires et d'établissements de référence, reconnus par l'OIE en Afrique.
2. Collaboration avec des organisations publiques et privées appropriées en Afrique pour s'assurer que des exigences privées/commerciales en matière de santé et bien-être animal, là où elles sont applicables, sont compatibles avec, et ne contredisent pas les normes et lignes directrices de l'OIE ;
3. Promouvoir l'approche 'une seule santé', telle que définie dans la note conceptuelle tripartite OIE – FAO – OMS, en particulier dans le cadre de la coopération inter-agences, afin de réduire des risques des maladies infectieuses à l'interface animal – homme - écosystème ;
4. Fournir un appui aux Membres de l'OIE en Afrique qui souhaitent améliorer leur statut zoo-sanitaire OIE au niveau du pays ou d'une zone, par rapport aux maladies animales retenues par l'Assemblée Mondiale des Délégués, y compris, si nécessaire, le processus de contrôle progressif (PCP) de la fièvre aphteuse ;
5. Contribuer à la sécurité alimentaire par la réduction des maladies chez les espèces de production (terrestres et aquatiques), y compris les abeilles.
6. Promouvoir l'évaluation des changements climatiques et environnementaux qui sont responsables pour l'apparition et la répartition géographique de maladies, de vecteurs de maladies et d'espèces envahissantes, afin de promouvoir les mesures de santé animale et environnementale ;
7. Développer et mettre en œuvre des stratégies spécifiques de communication de l'OIE pour l'Afrique, y compris avec les professionnels vétérinaires, les autorités de la santé publique et les médias ;
8. Collaborer avec les établissements académiques, les OSVs, les associations vétérinaires professionnelles et d'autres organismes appropriés pour encourager la formation et le maintien de vétérinaires et de para-professionnels vétérinaires sur le continent africain ;
9. Développer des stratégies de mobilisation de ressources, visant à ce que des ressources adéquates et durables soient mises-à-disposition par l'Afrique pour mettre en application des activités de l'OIE en Afrique ; et
10. Appuyer la création ou le renforcement des comités vétérinaires au niveau des REC.



Antonio Petri

Conclusions

LE PLAN STRATEGIQUE DE L'OIE 2011 - 2015 est parfaitement en phase avec trois des quatre piliers du PDDAA, que ce soit en matière de gestion et utilisation efficaces des ressources, d'amélioration de l'accès aux marchés aussi bien régionaux qu'internationaux, de renforcement de la sécurité alimentaire des ménages et des états ou d'un plus grand engagement en termes d'appui à la connaissance scientifique et à la recherche et à l'enseignement vétérinaire dans le processus de développement et de réduction de la pauvreté en Afrique. Les résultats des évaluations PVS réalisées jusqu'à présent en Afrique illustrent que de grandes avancées sont envisageables (et doivent être entreprises) et que des bénéfices importants sont à escompter, suite à l'amélioration de la gouvernance vétérinaire.



P. Bastiaensen

Ce document a été préparé par les dirigeants techniques de l'OIE en Afrique, basé sur le 5^{ème} Plan Stratégique de l'OIE, adopté en mai 2010 par l'Assemblée Mondiale des Délégués, lors de la 78^{ème} Session Générale, avec comme objectif principal d'augmenter la visibilité politique, financière et technique nécessaire au bon fonctionnement du dispositif Afrique de l'OIE au cours de l'exécution du 5^{ème} Plan Stratégique.

Le 5^{ème} Plan Stratégique de l'OIE reconnaît les caractéristiques spécifiques des différentes régions du monde et par conséquent le besoin de prévoir des stratégies et des modalités de mise en œuvre adaptées au continent Africain et ses parties constituantes, c'est-à-dire les *communautés économiques régionales* (CER).

Oie

LE RÔLE DES REPRESENTATIONS REGIONALES ET SOUS REGIONALES DANS LE CINQUIEME PLAN STRATEGIQUE

“...Il sera demandé aux Représentations Régionales de continuer à jouer un rôle actif dans le nouveau domaine stratégique de renforcement des capacités, en particulier pour faciliter la formation des Délégués tant au regard de leur statut comme représentants de leur pays aux réunions de l'Assemblée et des autres organes de l'OIE que dans leur rôle et leurs obligations dans leur propre pays. Il sera également demandé aux Représentants Régionaux d'assurer l'information et la formation des Délégués dans la fonction importante consistant à garantir que les positions officielles de l'OIE sont prises en compte au niveau national lorsqu'il s'agit de formuler les contributions de leur pays aux travaux de la FAO, de l'OMS, de l'OMC, de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organismes dont les travaux ont un lien avec ceux de l'OIE...” (extrait du Plan Stratégique)



LES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES RECONNUES PAR LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

- CEDEAO** Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CEEAC** Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
- CENSAD** Communauté des États sahélo-sahariens
- COMESA** Common Market of Eastern and Southern Africa
- EAC** East Africa Community
- IGAD** Inter-Governmental Authority for Development
- SADC** Southern Africa Development Community
- UMA** Union du Maghreb Arabe



En 2004, la FAO et l'OIE signent un accord qui établit le programme GF-TAD (cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières) dont l'ambition est de d'unir l'expertise et l'expérience combinés des deux organisations pour la prévention et le contrôle progressif des maladies animales à caractère transfrontalier, ainsi que les zoonoses.

Ceci dans le but de renforcer les capacités des pays et de les aider à mettre en place des programmes de lutte visant des maladies animales transfrontalières spécifiques, en accord avec les priorités dans chaque région. Un programme spécifique GF-TAD pour l'Afrique est exécuté avec le concours de l'UA-BIRA et des *communautés économiques régionales* africaines.

MEMBRES DE L'OIE EN AFRIQUE

1. AFRIQUE DU SUD
2. ALGERIE
3. ANGOLA
4. BENIN
5. BOTSWANA
6. BURKINA FASO
7. BURUNDI
8. CAMEROUN
9. CAP VERT
10. CENTRAFRIQUE (REP.-)
11. COMORES
12. CONGO (REP. DU ~)
13. CONGO (REP. DEM. DU ~)
14. CÔTE D'IVOIRE
15. DJIBOUTI
16. EGYPTE
17. ERYTHREE
18. ETHIOPIE
19. GABON
20. GAMBIE
21. GHANA
22. GUINEE
23. GUINEE BISSAU
24. GUINEE EQUATORIALE
25. KENYA
26. LESOTHO
27. LIBYE
28. MADAGASCAR
29. MALAWI
30. MALI
31. MAROC
32. MAURITANIE
33. MAURICE
34. MOZAMBIQUE
35. NAMIBIE
36. NIGER
37. NIGERIA
38. OUGANDA
39. RWANDA
40. SAO TOME ET PRINCIPE
41. SENEGAL
42. SEYCHELLES
43. SIERRA LEONE
44. SOMALIA
45. SOUDAN
46. SWAZILAND
47. TANZANIE
48. TCHAD
49. TOGO
50. TUNISIE
51. ZAMBIE
52. ZIMBABWE



Parc de Sotuba
Boite postale 2954
Bamako MALI
rr.africa@oie.int
téléphone (223) 20 24 60 53
télécopie : (223) 20 24 15 83
rr-africa.oie.int